

# **Clarifications concernant les Services religieux en ce temps de la COVID-19 (version 2)**

**Mises à jour le 20 octobre 2020**

## ***Avant-propos***

Compte tenu de l'intensification récente quant au nombre de cas de la COVID-19 au Manitoba, en plus de l'alerte Niveau orange pour Winnipeg et la région de la capitale, l'Archidiocèse de Saint-Boniface émet les clarifications suivantes. Nous diffusons ces clarifications ayant obtenu les renseignements à jour de la part du représentant officiel du gouvernement responsable d'assurer la liaison avec les communautés de foi au cours de la pandémie de la COVID-19, en conjonction avec l'Archidiocèse de Winnipeg et l'Archéparchie ukrainienne catholique de Winnipeg.

**N'oubliez pas que ces directives *doivent* être mises en œuvre tout en respectant les mesures de santé publique requises :**

- Dans la province, y compris à Winnipeg et la région de la capitale qui est présentement au Niveau orange, le nombre de personnes qui peuvent participer à un service religieux est limité à 30 % de la capacité normale des lieux ou 500 personnes.
- Tous les participants sont fortement encouragés à porter leur propre masque.
- Il faut assurer une distance de 2 mètres entre les individus et les groupes familiaux (ceux et celles qui vivent dans une même maison).
- Toutes les surfaces avec lesquelles beaucoup de personnes entrent en contact doivent être nettoyées soigneusement après chaque utilisation.
- Un désinfectant doit être appliqué dans tous les lieux et toutes les surfaces doivent être essuyées après chaque usage. Surtout : les bancs, les poignées de porte, les salles de bains et tout autre endroit de grande circulation.

- Plusieurs postes avec un désinfectant liquide pour les mains doivent être installés aux entrées des églises.
- Les livres de cantiques devraient être enlevées des bancs de l'église et entreposées.
- Si une paroisse n'est pas en mesure d'assurer le nettoyage adéquat, le contrôle du nombre de personnes permises et la distanciation physique prescrits par le gouvernement, elle ne peut pas entretenir de Services religieux jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de respecter toutes ces mesures.
- Les personnes qui sont plus vulnérables aux maladies graves, par exemple les individus qui ont plus de 65 ans et les individus atteints de troubles de santé chroniques, sont encouragées à éviter les rassemblements publics afin de demeurer en sécurité.
- Toute personne éprouvant même les moindres symptômes de maladie devrait rester à la maison.
- Les participants doivent inscrire leur nom sur un formulaire de recherche des contacts en arrivant à l'église et ils doivent confirmer qu'ils n'ont pas de symptômes de la COVID-19 ni une autre personne qui vit dans le même domicile.
- Les paroisses devraient garder les renseignements de recherche de contacts pendant au moins 4 semaines.

Nous demandons aux paroisses d'adopter ces directives avec compassion et compréhension. Personne n'est interdit d'entrer dans l'église ou de participer à la messe. Tous devraient se sentir la bienvenue dans nos églises.

Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au document « **Marcher ensemble vers la lumière** » — **Protocole liturgique No. IV En un clin d'œil** en [cliquant ici](#).

## ***Nouvelles clarifications***

### **1) Les masques**

Au cours de la pandémie de la COVID-19, la communauté médicale (1), appuyée par des études scientifiques en cours, a conclu que les masques peuvent ralentir la propagation du virus en protégeant d'autres des gouttelettes respiratoires de personnes qui sont atteintes, mais qui ne présentent pas de symptômes.

Bien que les écrans faciaux puissent offrir une certaine protection face à la COVID-19, ils ne sont pas plus efficaces que les masques pour réduire l'exposition au virus, ils ne sont pas non plus équivalents au port d'un masque et ils ne devraient pas être portés comme substitut. (2)

(1) L'Agence de la santé publique du Canada, la Santé publique du Manitoba, l'Organisation mondiale de la santé, entre autres.

(2) Santé publique Ontario, Santé publique Ottawa, entre autres.

- Nous demandons de tout cœur que les masques soient portés lors de tout service religieux dans l'archidiocèse. Ceci est conforme aux directives de Santé publique, qui indiquent que le port du masque est fortement recommandé.
- *Là où il est mandaté par le gouvernement provincial*, comme à Winnipeg et la région de la capitale qui sont présentement au Niveau orange, le masque *doit* être porté dans tous les lieux publics. Dans ce cas, les participants des services religieux doivent respecter cet ordre.
- À Winnipeg et dans la région de la capitale qui est présentement au Niveau orange, le port du masque n'est pas exigé chez : les enfants qui ont moins de cinq ans; une personne atteinte d'une condition médicale non liée à la COVID-19, y compris des troubles respiratoires ou cognitifs; une personne ayant un handicap qui l'empêche de porter un masque de façon sécuritaire; une personne qui ne peut pas mettre ou enlever un masque sans avoir recours à l'aide d'une autre personne.

Les membres de la congrégation qui pourraient se classer dans l'une de ces catégories sont priés d'en informer les ministres de l'hospitalité de leur condition, de l'indiquer avec leurs coordonnées et ils sont invités à fournir des renseignements comme une note de la part de leur médecin.

- Les paroisses sont demandées de fournir un masque jetable gratuit à toute personne qui se présente pour un service religieux sans masque et de les encourager à le porter. Ceci devrait se faire dans un esprit d'accueil, avec amour et compassion.
- La Province a indiqué à l'Archidiocèse qu'il faut porter un masque en entrant et sortant de l'église, ainsi que lorsqu'une personne quitte son banc pour se déplacer dans l'église. Ceci comprend les personnes en ligne pour recevoir la Communion, ainsi que les lecteurs et les chantres ou la personne qui mène le chant alors qu'ils marchent vers l'ambon, les ministres extraordinaires de la communion, les personnes qui apportent les offrandes, ceux et celles qui font partie des processions.
- Il est recommandé de porter un masque même lorsqu'on est assis. Cependant, il est permis d'enlever son masque lorsqu'on est assis, pourvu que la distanciation physique soit respectée.

## 2) Le chant

- Les chantres ou les personnes qui animent le chant doivent se placer à une distance d'au moins 20 pieds d'autres personnes.
- L'assemblée est encouragée à ne pas chanter, et surtout pas de vive voix. Cependant, s'ils choisissent de le faire, ils sont invités à chanter tranquillement, de murmurer, de chantonner ou de tout simplement bouger les lèvres.
- Le danger de contagion est davantage réduit lorsque le masque est porté pour chanter (1).
- Pour le moment, les chorales sont interdites par la Province puisque les gouttelettes respiratoires passent extrêmement bien à l'état d'aérosols lorsqu'on chante, et à un niveau beaucoup plus élevé que lorsqu'on parle. Le fait de respirer profondément lorsqu'on chante facilite la transmission de ces gouttelettes vers le fond des poumons des autres membres de la chorale. Donc, le risque de contagion est dangereux chez les membres de chorales qui sont placés en proximité les uns des autres.

(1) Le *British Columbia Centre for Disease Control* a conclu que les masques servent de barrière contre les gouttelettes provenant de la bouche et du nez d'une personne qui chante.

Santé publique Ontario a noté que 35,7 % des gouttelettes demeurent suspendus dans l'air pendant 30 minutes lorsqu'on chante.

### 3) La communion dans la main ou sur la langue

- Il est fortement recommandé que toutes les personnes reçoivent la communion dans la main, et que ce soit la seule méthode offerte pour le moment, afin de réduire le risque de contagion aux mesures du possible (1).
- Les communiants qui tiennent à recevoir la Sainte Communion sur la langue devraient se présenter pour recevoir la Sainte Communion à la fin et le ministre devrait se désinfecter les mains après chaque communiant.

(1) Selon un membre de l'exécutif de la Fédération canadienne des sociétés de médecins catholiques, le choix prudent demeure d'offrir l'Eucharistie dans la main seulement.

Selon le comité ad hoc de médecins catholiques du *Catholic Medical Association* aux États-Unis, la communion devrait être distribuée dans la main puisque des preuves nouvellement disponibles démontrent que la charge virale de la COVID-19 est le plus élevée dans les sécrétions buccales (la salive sur la langue). Il est à noter que la CMA a modifié sa position en raison de la révélation de preuves scientifiques plus concluantes. Au mois de mars, elle décrivait la pratique de distribuer la communion sur la langue comme étant une activité à faible risque, mais celle-ci est maintenant reconnue comme étant une pratique plus dangereuse.

### 4) Les noces et les funérailles

- À présent, les noces et les funérailles *doivent être* limitées à *cinq personnes* à Winnipeg et dans la région de la capitale actuellement au Niveau orange.

À noter que le prêtre célébrant, ainsi que tout lecteur, chantre ou personne qui mène le chant qui ont assignés par la paroisse, NE FIGURENT PAS parmi les cinq personnes qui peuvent être présents. Cela va de même pour le personnel d'un salon funéraire présent à des funérailles.

Si votre paroisse se trouve à l'extérieur de Winnipeg et de la région de la capitale qui est présentement au Niveau orange, le nombre de participants est limité à 50 personnes à l'intérieur et 100 personnes à l'extérieur.

## 5) La taille et la nature de services religieux

- **Qu'est-ce que l'on entend par un service religieux?**

Les suivants sont considérés des services religieux et peuvent donc accommoder 30 % de la capacité normale des lieux ou 500 personnes. Ceci comprend Winnipeg et la région de la capitale actuellement au Niveau orange :

- Les messes et les services de prière comme l'Adoration, la récitation du chapelet ou du chapelet de la Divine Miséricorde, les veillées funéraires, etc.
- Toutes les célébrations de Sacrements, c'est-à-dire les baptêmes, la réconciliation, la confirmation et le mariage.

Veillez noter que *les mariages* sont présentement limités à *cinq* personnes à Winnipeg et dans la région de la capitale pour la durée du Niveau orange (Voir **4) Les noces et les funérailles à la page 5**).

- Les sessions de préparation sacramentelle
- Les retraites
- Les rencontres de formation RICA
- Les études bibliques, Lectio Divina et les activités de formation de la foi
- Les cours de catéchèse

Nous rappelons aux paroisses qu'il faut absolument se désinfecter les mains et les surfaces, respecter la distanciation physique, et recueillir les coordonnées des participants.

- **Qu'est-ce qui n'est PAS compris comme service religieux?**
- Les rencontres organisées pour toutes raisons où la louange et l'approfondissement de la foi ne sont pas l'objectif principal, comme les rencontres de CPP, les rencontres administratives, les soirées de jeux et d'activités jeunesse, entre autres, ne sont pas considérés des services religieux.

## **Appendice – La zone du Niveau orange**

Winnipeg et la région de la capitale sont actuellement au Niveau orange. En plus des paroisses de la Ville de Winnipeg, les paroisses suivantes sont touchées par ces nouvelles restrictions : Corpus Christi (Narol), St. Stanislaus (East Selkirk), St. Michael (Cooks Creek), St. Paul (Starbuck) St. John Paul II Catholic Community (Oakbank), Our Lady of Hope (Anola), St. Hyacinthe (La Salle), Saint-Adolphe, Sainte-Agathe, Notre-Dame-de-la-Miséricorde (Île-des-Chênes), Notre-Dame-de-Lorette (Lorette).

Les régions affectées comprennent les villes de Winnipeg et de Selkirk, le Village de Stonewall, la Municipalité rurale de Cartier, la MR de Headingley, la MR de Macdonald, la MR de Ritchot, la MR de Rockwood, La MR de Rosser, la MR de Springfield, la MR de St. Andrews, la MR de St. Clements, la MR de Saint-François-Xavier, la MR de Taché, la MR de West St. Paul, la MR de East St. Paul, le Village de Niverville et le Village de Dunnottar.